

Délibération du Conseil municipal n° 065/2024

Le onze septembre deux-mille-vingt-quatre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Martin d'Uriage, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Gérald Giraud, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le cinq septembre deux-mille-vingt-quatre.

Présents : Gérald Giraud, Cécile Conry, Estelle Gignoux, Michel Deridder, Claudine Chassagne, Peggy Briand, Jean-Marc Abramowitch, Roberte Pelletier, François Bernigaud, Didier Bouvard, Gilles Duvert, Marie-Paule Balicco, Arnaud Callec, Isabelle Gloux, Frédéric Cuchet, Gabriel Gandini, Frédéric Jarry, Beate Bersch, Florence Boullen-Murienne, Laurent Robert, Jacqueline Baret, Mathieu Kuntz.

Pouvoirs : Hubert Jeanson à Jean-Marc Abramowitch, Jean-Charles Congard à Claudine Chassagne, Renée-Claire Mancret à Gérald Giraud, Brigitte Dulong à Florence Boullen-Murienne.

Absents : Françoise Berthoud, Juliette Blanchet.

Subvention Comice Agricole et Forestier 2024

Claudine Chassagne, Adjointe déléguée à l'Agriculture, au Tourisme et à l'Économie Locale, informe les membres du Conseil municipal que l'édition 2024 du Comice Agricole et Forestier organisée par l'association du Comice Agricole et Forestier du Balcon de Belledonne s'est déroulée à Saint-Martin d'Uriage le 25 août dernier, en lieu et place de la foire de Pinet.

Conformément à la volonté de soutenir cet évènement, Claudine Chassagne propose de faire bénéficier l'Association du Comice Agricole et Forestier du Balcon de Belledonne d'une subvention de 2000 € pour l'organisation de cette journée, portant sur les thématiques de l'eau, de l'agriculture de montagne et de la forêt.

Vu l'avis favorable de la commission extra-municipale agriculture du 21 mai 2024,

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- d'accepter le versement de cette subvention à l'Association du Comice Agricole et Forestier du Balcon de Belledonne pour un montant de 2000 € ;
- de mandater le Maire et la Direction générale des services pour la mise en œuvre de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré le onze septembre deux-mille-vingt-quatre et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 22, absents : 2, votants : 26 (4 pouvoirs)

Certifié exécutoire en raison de sa télétransmission

en Préfecture et de sa publication le : 17/09/2024

Le Maire, Gérald Giraud

